

COMPTE-RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 25/09/2023.

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. MELMOUX Frédéric, M. Hervé ROBIN, M. René VIAL.

Absents : M. Marc LEMOINE, Mme Véronique WANNECQUE.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10/07/2023 à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de Séance : M. Hervé ROBIN – La séance est ouverte à : 18h00

1/ Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences - Durée déterminée

Madame la Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste de renfort au service technique
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : smic horaire et primes identiques au régime indemnitaire mis en place pour les contrats de public et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Mme Fort Isabelle, ne participe pas aux débats et quitte la salle au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 6 votes pour :

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes précisées ci-dessus.

2/ Délimitation de terrains – Approbation des devis du géomètre

Madame La Maire présente 2 devis pour la délimitation de terrains ayant pour objet :

- Le premier de délimiter une portion de la parcelle privée cadastrée section A n°1172 qui pourrait être cédée à la commune afin de permettre l'accès à l'atelier situé au sous-sol de la mairie sur une bande de terrain de 5.5 mètres de large.
Le montant du devis s'élève à 1992€ TTC.
- Le second vise à diviser les parcelles cadastrées section A, numéro 1161 et 1163 dont la commune est propriétaire suite au leg de Mme Cornand-Flageollet et qui sont actuellement intégralement rattachées à l'habitation sise sur ces terrains.
Le montant du devis s'élève à 2280€ TTC.

Après discussion et délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ACCEPTE les devis tels que présentés ci-dessus et AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

3/ Détermination du tarif des lots d'affouage 2023.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des d'affouages.

Vu le coût de l'exploitation et du lotissement des bois, opération équilibrée dépenses/recettes peut être réalisée sous réserve de fixer le prix de vente des lots d'affouages à au moins 45€ HT soit 49.50€ TTC.

Le Conseil Municipal,

- dispose que l'affouage n'a pas vocation à réaliser un bénéfice financier,
- que les coûts d'exploitation et d'administration de la coupe affouagère seront couverts si le prix de l'affouage est fixé à 51€ TTC (TVA à 10%)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le prix du M3 d'affouage à 51€TTC pour 2023 ;
- Rappelle que le partage sera effectué par foyer ayant domicile réel et permanent depuis plus de 6 mois, conformément aux dispositions du code forestier, article L145-1 et L145-2 ;
- Charge et autorise Madame la Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

4/ Remise de loyers -Local Café-Restaurant

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le local Café /Restaurant est loué depuis le 16 juin 2023 au tarif de 150€ HT par mois la première année, puis 300€ HT par an les années suivantes.

Considérant que les preneurs n'ont pu ouvrir le restaurant immédiatement après la signature du bail, il est proposé de leur accorder une remise de loyers pour la période du 15 juin au 31 juillet.

Cela représente un montant de 225€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la remise de 225€ pour les loyers de juin et juillet
- Charge et autorise Mme La Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires à la réduction des recettes correspondantes.

5/ Révision du plan de financement travaux de Voirie – La Faurie/Impasse de Maruard. Programmation 2023-2024.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°11 adoptée en séance le 05/04/2023 relative à la programmation et au plan de financement des travaux de voirie sur la route de La Faurie et l'impasse de Maruard.

Considérant qu'il est techniquement nécessaire de prévoir une largeur de la bande de roulement supérieure à celle initialement prévue, les quantités d'enrobés supplémentaires modifient le coût de l'opération.

Le plan de financement prévoit l'intervention financière du Département de l'Isère.

Aussi, il est proposé de modifier le plan de financement comme suit :

Ancien Plan de financement -Route de la Faurie programmation 2023

Montant des travaux : 71104.70 HT

- Aide du Conseil Départemental de l'Isère sollicitée 35% soit 24886.65€
- Autofinancement 65% soit 46218.05€

Nouveau Plan de financement -Route de la Faurie programmation 2023

Montant des travaux : 13403.50, partie basse et 65773.20 partie Haute, soit 79176.70 HT

- Aide du Conseil Départemental de l'Isère sollicitée 35% soit 27711.85€
- Autofinancement 65% soit 51464.85€

Le plan de financement pour l'impasse de Maruard restant inchangé et rappelé ci-dessous :

-Impasse de Maruard programmation 2024

Montant des travaux : 13403.50 HT

- Aide du Conseil Départemental de l'Isère sollicitée 35% soit 4691.22€
- Autofinancement 65% soit 8712.28€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le nouveau plan de financement.
- Charge et autorise Mme La Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

6/ Implantation d'une aire de jeux au Pique-Nique du Grand-Ferrand

Madame la Maire présente le projet d'implantation d'une aire de jeux au Pique-Nique du Grand-Ferrand, proposé par la Communauté de Communes du Trièves et dont les enjeux sont les suivants :

- rendre plus attractif le village afin de mieux valoriser les producteurs et commerces locaux, dans le respect écologique des sites
- développer le thème de la forêt comme point d'originalité de Tréminis sur le Trièves
- sensibiliser les visiteurs à cette forêt vivante de montagne, à ses fragilités tout autant qu'à ses centres d'intérêts, à travers ses paysages, ses métiers, son histoire et ses multiples acteurs
- faire une place forte aux enfants, ceux de notre école comme ceux des familles venant visiter Tréminis
- trouver des points d'équilibre entre les divers usages de la forêt

Le projet global consiste à implanter des jeux autour de la thématique « Sensibilisation aux fragilités du milieu » :

- TOURISME FAMILIAL: renforcer le Pique-Nique du Grand-Ferrand comme point de départ vers les sentiers de randonnée vers la Croix Haute, en attendant le lancement du Tour de l'Obiou
- SENSIBILISATION : adapter le site comme point de sensibilisation à la forêt, ses métiers, ses usages ... et aux partenaires impliqués fortement (Office National des Forêts, Communauté de Communes, notamment)
- ECONOMIE : rendre plus attractif le village en connectant le Parcours-Jeu pour les familles de la Communauté de Communes du Trièves avec les commerces, producteurs et services du village (viande, herboristerie, restaurant, épicerie, gîtes, poste, office du tourisme, scierie)

- IMAGE DU VILLAGE : donner envie de venir et de revenir autour d'une image forte d'un village modeste (ne pas proposer un Parcours-jeu immuable, proposer des rendez-vous réguliers autour des fêtes et spectacles, s'adapter aux saisons, thématiser les activités autour de la forêt des manifestations jusqu'aux menus du resto, labelliser l'école comme celle de la forêt ...)

Ce projet sera intégralement porté par la communauté de Communes du Trièves, techniquement et financièrement, à l'exception de l'aménagement du parking du pique-nique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'implantation d'une aire de jeu au Pique-Nique du Grand-Ferrand financé par la Communauté de Communes du Trièves.

7/ Suppression d'un point de collecte des ordures ménagères

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les difficultés de collectes rencontrées par les services de la Communauté de Communes du Trièves.

Le manque de places de stationnement sur la Place de la résistance est notable.

Malgré les mesures prises par la Commune pour réglementer le stationnement afin de faciliter l'accès au Moloch, celui-ci régulièrement inaccessible.

Aussi, en concertation avec la Communauté de Communes du Trièves il est proposé de supprimer ce point de collecte ; étant rappelé que le hameau de Château-bas dispose d'un autre point de collecte et de tri distant de 300 mètres de celui-ci et d'un autre moloch destiné à la collecte des ordures ménagère situé lui aussi à environ 300 mètres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la suppression du point de collecte des ordures ménagères implanté sur la place de la Résistance à Château-Bas.
- Charge et autorise Mme La Maire à organiser l'intervention de la Communauté de Communes du Trièves pour l'enlèvement du Moloch.

8/ Espace Naturel Sensible : modification de la programmation des actions 2023. Demande de subvention

Propositions d'actions nouvelles soumises à approbation pour 2023 :

Description de l'Action	Montant HT Voté antérieurement	Montant HT au titre de la présente délibération	Taux de subvention	Subvention attendue sur les montants approuvés au titre de la présente délibération
TU5 : Création de clairières dans les plantations d'épicéas	8000			
TU7 : Gestion des accès au site : parking voiture, dépose bus, délimitation des chargeoirs, fléchage routier	3900	1704.50	97.06	1654.39
TU9 : Création d'une plate-forme d'observation du marais et d'interprétation du paysage	5500	1265.27	97.06	1228.07
PI1 : Création d'un support de visite imprimable et/ou téléchargeable, interactif, de découverte du site	4000			
TE1 : Gestion différenciée au coeur du marais	2000	Suspendue en 2023		
TE3 : Mise en place d'une fauche d'entretien dans les prairies de la zone d'intervention	500			
PI 3 : Mise en place de visites encadrées annuelles	900		97.06	873.54
PI 4 : Accueil du public scolaire sur le site	Opération « à la découverte des ENS			
SE2 : Suivi Faune Flore Habitats suite aux travaux de restauration – Papillons	5000	Montant rectifié à 4987.50	97.06	4840.87

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents : sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues en 2023 sur l'espace naturel sensible du Marais de Pravet tel que listées ci-dessus ; charge Mme la Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (descriptif des actions, devis détaillé du prestataire, planning de réalisation, plan de financement)

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La Maire, Anne-Marie FITOUSSI